



Beach

CANNES BEACH RESORT



BROCHURE EVENEMENTIEL



#1

Localisation

#2

Privatisation

#3

Plan

#4

*Structure et
capacité*

#5

*Cahier des
charges*

#6

Nos options

#7

*Une
proposition
sur mesure*



CANNES

Cannes est située à 29 km de l'aéroport de Nice, reliée directement par l'autoroute A8. Cannes est au coeur de la Côte d'azur à mi distance entre Monaco et St Tropez, des destinations directement accessibles par la route ou par la mer.

LA PLAGES CBEACH

Un espace de détente au coeur de la Croisette
La Plage CBeach se situe au centre de la Croisette face aux prestigieux palaces de Cannes, à quelques mètres seulement du Palais des Festivals et de la rue d'Antibes.



#1

Localisation

#2

Privatisation

NOTRE PRESTATION SE DEFINIT COMME SUIT :

Mise à disposition d'infrastructures :

- ✓ Salle fermée de 70 m2 avec un bar
- ✓ Terrasse en extérieur couverte 160m2
- ✓ Cuisine, plonge, bar et chambre froide - Sable 600 m2
- ✓ Toilettes, douches
- ✓ Cave fermée à clef
- ✓ Vestiaires
- ✓ Mobilier existant
- ✓ Vaisselle et plats de cuisine
- ✓ Eclairage existant, consommation électrique sur matériel existant
- ✓ Service de nettoyage de 5h30 à 9h30 du matin
- ✓ Produits d'entretien et fourniture d'hygiène
- ✓ Personnel comme définit ci-dessous

Composition du personnel compris dans notre prestation

Sachez que le personnel compris dans notre prestation et définit ci dessous est incompressible pour un service de qualité et pour assurer le bon

déroulement de votre évènement, voici la composition de nos équipes :

- ✓ Cuisine staff
- ✓ Restaurant staff
- ✓ Bar staff
- ✓ Beach staff

Et nous ajoutons :

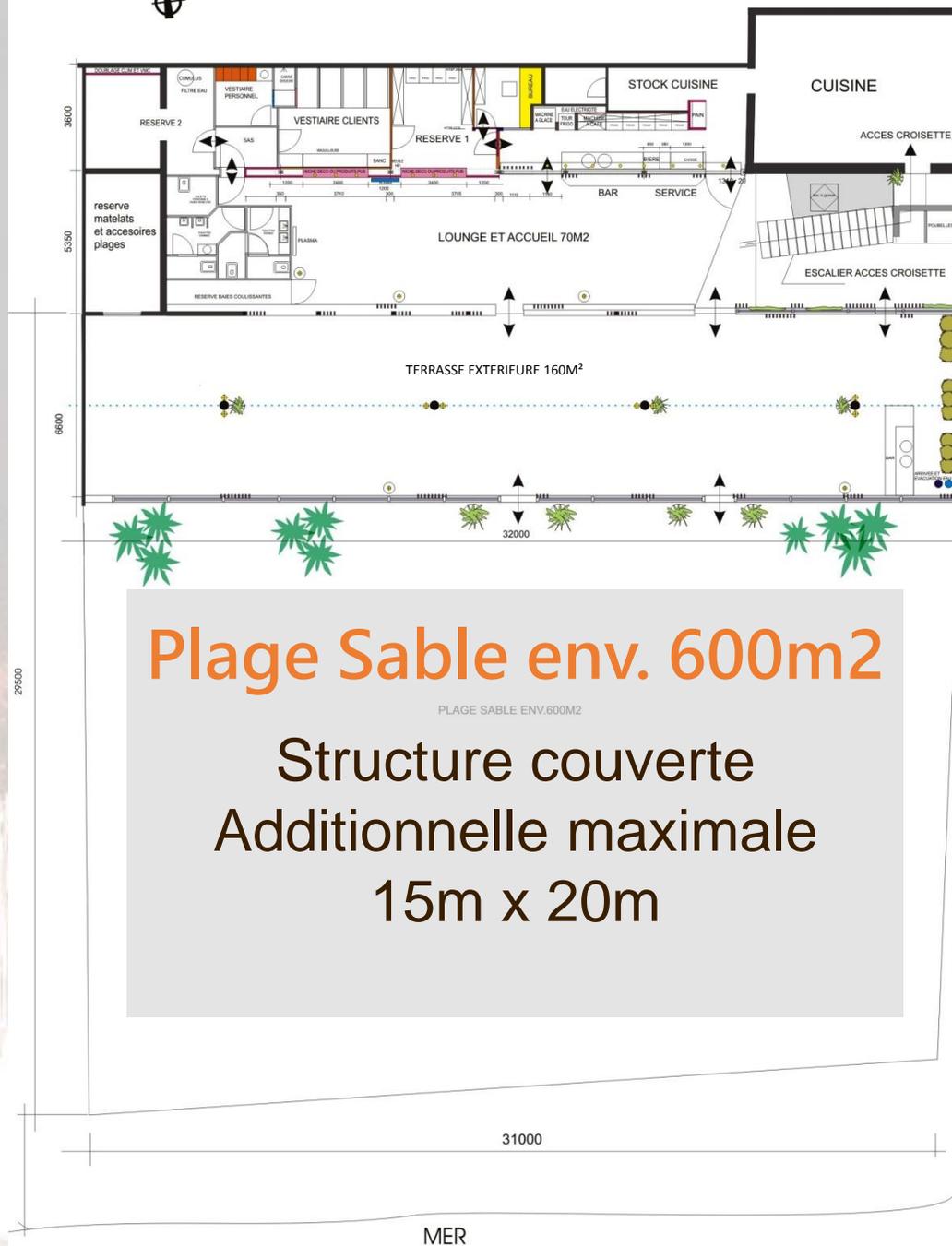
- ✓ Maître nageur (obligatoire)
- ✓ Agent de sécurité (obligatoire)
- ✓ Hôtesse (optionnel)

A noter que pour une qualité de service optimum et suivant le nombre de couvert, il vous sera nécessaire et obligatoire de prévoir du personnel supplémentaire dont les frais seront à votre charge.



#3

Plan



#4

Structure et capacité

CAPACITE

	AVEC STRUCTURE		SANS STRUCTURE	
	CLASSIQUE	BANQUET	CLASSIQUE	BANQUET
DÎNER ASSIS	275 pers.	200 pers.	110 pers.	80 pers.
COCKTAIL	600 pers.		250 pers.	

LA PRIVATISATION DE LA PLAGE INCLUT LE MATÉRIEL PERMANENT

- ✓ 50 tables de restaurant
- ✓ 4 tables rectangulaires (6 personnes)
- ✓ 5 tables rondes (5 personnes)
- ✓ 120 chaises de restaurant
- ✓ 3 salons extérieurs
- ✓ 1 bar lumineux
- ✓ 1 salon intérieur
- ✓ 2 desks
- ✓ 150 transats + matelas

LE LIEU DISPOSE DES ÉQUIPEMENTS SUIVANTS

- ✓ 1 prise 63A + 1 prise 32A à proximité de la structure
 - ✓ 1 prise 63A (15m de câble)
 - ✓ 8 prises 16A sur la terrasse
- ✓ 1 borne de recharge pour tablettes et smartphones
 - ✓ Sonorisation (matériel prêt DJ)
 - ✓ 1 microphone
 - ✓ Un point d'eau extérieur

Article 1

L'emprise d'implantation de tente, parquet ou tout autre aménagement ne pourra en aucun cas excéder 80% de la superficie de sable telle que mesurable au jour d'installation ; dans la limite de la règle supérieure de la vacuité de la bande des 4 mètres le long de la laisse des eaux, et 90% à titre exceptionnel pendant la durée du Festival International du Film.

Article 2

La hauteur maximale de ces installations, prise à leur faite, sera limitée à 5,70m. Le niveau « 0 » correspond de la partie dite « dallée » de l'établissement.

Article 3

Toute implantation de structure ne pourra être commune à deux plages.

Article 4

Hormis pour la période du Festival International du Film, la durée d'installation des structures ne pourra excéder la durée officielle de la manifestation, hors opérations montage et démontage qui devront s'effectuer avec célérité, samedi inclus. Toute structure montée à l'occasion d'une manifestation ne saurait être maintenue en place dans la perspective de la manifestation suivante.

Article 5

Les tentes devront être de couleur blanche ou translucide.

Article 6

L'exploitant, signataire du contrat, se devant d'exercer personnellement les activités autorisées, il est précisé, qu'au titre de l'interdiction de toute sous-traitance totale ou partielle de l'exploitation, le « prêt gratuit ou onéreux de fourneaux » n'est pas autorisé.

Article 7

Indépendamment de toutes autres autorisations municipales éventuellement nécessaires, l'exploitant doit solliciter directement l'autorisation domaniale auprès de la Ville qui dispose d'un délai d'instruction de 8 jours ouvrés à compter de la production d'un dossier complet (plan de situation, plan de coupes cotées, photos montage, matérialisation de la structure au regard de la laisse des eaux de la saison) signé par l'exploitant et le cas échéant l'installateur. Aucune autorisation ne sera pour les mois de juillet et août, à l'exception des simples planchers.

Article 8

Pendant la période du Festival International du Film, les articles précédents, à l'exception de l'article 6, pourront faire l'objet de dérogations pour chaque plagiste qui accueillerait une société de télévision (française ou étrangères) s'engageant à réaliser une émission quotidienne en direct d'une durée minimale d'une heure pour une période minimale de huit jours. Le dossier de demande de dérogation devra inclure une attestation de la société de télévision.

Article 9

Aucun marquage publicitaire ne sera toléré qui serait visible de quelque endroit où l'on se trouve. Ne sera exclusivement pas considéré comme un marquage publicitaire l'information indiquant, pour permettre le bon acheminement des congressistes, le nom, avec le logo éventuel, de la société présente sur la plage. Ladite information ne pourra figurer que sur un dispositif unique (tel panneau, banderole ...) d'une dimension maximale de 1,30m², ainsi que sur le drapeau (2,25m x 1,50m). Sa réitération en quelque endroit sera considéré constitutif d'un manquement.

Ex: Drapeau 2,25m x 1,50m

Pendant la période du Festival International du Film, les dispositions du para- graphe précédent ne s'appliqueront qu'à l'égard de l'activité « presse et média ». Tout autre marquage sera considéré comme publicitaire avec toutes conséquences de droit.

La présentation sur la plage des produits commercialisés par la société est sou- mise à accord exprès de la Ville. Tout marquage informatif spécifique à la manifestation sur lesdits produits est formellement interdit.

Article 10

En sa qualité de concessionnaire, la Ville peut effectuer tous les contrôles nécessaires sur place ou sur pièces et se faire assister par toute personne extérieure compétente.20

#6

Nos options

STRUCTURE et DECORATION

La mise en place d'une structure comprend :

- le grutage des matériaux sur le sable
- le nivellement de la plage
- le montage et le démontage

Selon votre besoin, tout type de structure est possible : avec terrasse, espace clos ou transparent, décoration haut de gamme ...

Notre partenaire saura vous guider dans votre choix.

SON et LUMIERES

Hors structure complémentaire, la plage dispose du matériel nécessaire pour une sonorisation et un éclairage de qualité. Haut delà, il est préférable de travailler avec des spécialistes de ce type d'aménagement, qui vous proposeront une installation adaptée à votre événement: DJ, musiciens, spectacle, dancefloor

PERSONNEL et ANIMATIONS

Nous travaillons toute l'année avec des intervenants extérieurs, proposant des prestations de qualité à des tarifs concurrentiels : Sécurité, hôtesse, serveurs...

Pour animer votre événement nous vous proposerons des idées : musiciens, DJ,... liste non originales et des shows de qualité exhaustive.

Depuis de nombreuses années nous organisons des événements de toutes sortes sur notre plage C Beach. Bien plus qu'un lieu, nous offrons nos compétences et notre expertise pour vous accompagner dans la production de votre événement: Structure, sonorisation, lumières, décoration, personnel (hôtesse, sécurité ...) et animations...



Devis sur demande, contactez-nous : mail@cannesbeach.eu

FORMULAIRE DE DEMANDE

Pour une proposition sur mesure, merci de compléter les éléments suivants :

Nature de l'événement :

Date : Horaires :

Nombre de personnes : Nom du client / société :

Prestation bar :

Prestations de restauration :

Liste détaillée des installations provisoires

	OUI	NON	JE NE SAIS PAS
Structure			
Scène			
Sonorisation			
Eclairage			
Vidéo			
Mobilier			
Plantes			

Liste détaillée des intervenants extérieurs

	OUI	NON	JE NE SAIS PAS
Sponsor			
Accueil / Hôtesse			
Entretien / nettoyage			
Animations			
Musiciens ou DJ			



#7

Une proposition sur mesure





CX **BEACH**

PLAGE CANNES BEACH

Boulevard de la Croisette

06400 CANNES

Tél : +33 (0)4 93 38 14 59

Email : mail@cannesbeach.eu

CONTACT DIRECT

Fabrice AUGÉY

Directeur Plage CBeach

Tél : +33 (0)7 60 44 15 10

www.cannesbeach.eu